

**MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 21/09/2023

Salle de la Mairie

580 rue Principale

**Sont présents** : Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint) :  
Mesdames les conseillères : Colette HUMBERT et Catherine POINOT, Messieurs les conseillers : Pascal FOMINE et Guillaume BLONDEAU,

**Sont absents** : Madame Juline DOUCEY et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Romain VIENOT.

**Secrétaire de séance** : Stéphane VANNOZ

## ORDRE DU JOUR

### a) Approbation du compte rendu :

- Réunions du 29/06/2023 approuvé à l'unanimité

### b) Comptes rendus des réunions des mois de juillet et août :

- **1) Conseil d'école du 29/06/2023** :
  - Augmentation des effectifs, projet de cantine avancé.
- **2) réunion – commission animation du 03/07/2023** :
  - Orange : installation de la fibre optique à l'Espace SYAMOUR
  - Enedis : Isolation des fils nus pour permettre à l'entreprise LECOULTRE d'intervenir pour la toiture de la salle des Pompes.
- **3) Intervention du 04/07/2023 – SDIS 39** :
  - Pour tester et valider le fonctionnement de chacune des citernes DECI. Les tests réalisés sont valides, Notre arrêté municipal pour l'approbation du schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie pourra être complété pour visa de la préfecture.
- **4) Préfecture le 06/07/2023 – COPIL** :
  - Objet : Plan gouvernemental pour répondre aux spécificités de chaque territoire construit autour de autres axes :
    - o Accompagner les projets « Village d'Avenir,
    - o Renforcer la dotation biodiversité,
    - o Déploiement des medicobus en zone rurales,
    - o Pérenniser les ZRR (Zone de Revitalisation Rurale).

**Présent :** Services de l'état, Asso des Maires Ruraux (AMR), Asso des maires du Jura (AMJ).

- **5) Travaux Église :**

- L'entreprise TRAVAILLOT s'est rendue sur place pour des demandes préparatoires (élagage et isolation).

- **6) Grands Sites à CHAUX DU DOMBIEF du 12/07/2023 :**

- Actualisation du plan de gestion commun et réflexions menées à un périmètre plus large dans le cadre de l'Opération Grands Sites de France.

**Présents :** Maires des communes concernées, DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement) et la DDT.

- **7) Communes Forestières :**

- Présentation très morose et très alarmiste de l'état sanitaire de nos forêts. Le cocktail météorologique fait souffrir nos forêts en plaine comme en montagne, une nouvelle fois nous devons adapter notre stratégie de commercialisation. Les volumes chablis (bois secs et dépérissant) se multiplient par dix chaque année depuis 2021. Le marché est saturé. Des signaux inquiétants s'observent sur les frênes, les hêtres et les charmes.

- **8) SICTOM du 17/07/2023 :**

- Réunion à Châtelneuf avec Monsieur VOURRON, directeur Jura Est. L'emplacement en bas du village auprès de la poubelle à verre est validé. Deux containers seront opérationnels au 01/01/2024. Le minimum facturable sera de 60 dépôts par an. Tous dépôt supplémentaire sera majoré. Le ramassage continuera à être effectué une fois par semaine. Chacun des propriétaires recevra un badge.

- **9) Conférence des Maires du 17/07/2023 :**

- Évolution législative de la loi Climat et Résilience portant le ZAN (Zéro Artificialisation net), et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

**10) Le 19/07/2023 Visite de Madame la Sénatrice Sylvie Vermeillet à Châtelneuf :**

- Échange autour de nos fonctions d'acteurs territoriaux ruraux.

- **11) Le 20/07/2023 Réception de Travaux DECI :**

- Il est constaté que la citerne du Mt Camille perd de l'eau. La société conceptrice, le SIDIC et l'entreprise Rusthul vont faire le nécessaire.

- **12) Le 29/07/2023 Tournois de pétanque :**

- Le tournois de pétanque organisé par la Gouriboule, malgré un temps maussade, connaît un vif succès.

**13) Le 02/08/2023 Échange avec Mr VERNIER (Le Frasnois) :**

- Échange concernant l'éventualité de la vente des ses parcelles forestières sises sur la commune de Châtelneuf au lieudit « Pannessières »

- **14) Réunion du 16/08/2023 :**

- Réunion de préparation de la journée : « Fête de Châtelneuf »

- **15) Réunion LEGTA à Montmorot du 30/08/2023 :**

- Rencontre Maires et préfet : sujet abordé – l'accélération de la transition écologique- Chaque commune devra s'inscrire dans ce dispositif.

- **16) Réunion du 31/08/2023 Plateau des 7 lacs :**

- Chaux du Dombief : Présentation de l'articulation du nouveau plan de gestion des sites classés du Plateau des 7 lacs et de la vallée des Cascades du Hérisson.

- **17) Rencontre du 01/09/2023 :**

- Les représentants des Communes Forestières, représentants des maires (AMJ, AMR) rencontrent nos parlementaires (S. Vermeillet, D. Brulebois, MC Chauvin). L'accent est porté sur la situation très préoccupante du dépérissement des résineux du massif jurassien et l'impact direct sur les finances communales.

**18) Opération FOUGEMAILLE du 02/09/2023 :**

- Répondant à l'appel des communes de Châtelneuf et du Vaudioux, une quarantaine de personnes s'est mobilisée pour procéder au nettoyage du Bief du Faucon. Plus d'une tonne de détritux fut récoltée.

- **19) Soirée théâtre du 07/09/2023 :**

- Soirée théâtre (Espace L. Abel Girardot) avec la compagnie : « Les Oiseaux de Trottoir ».

- **20) Le 09/09/2023 Fête à Châtelneuf.**

## c) **Délibérations :**

### 1) **Rapport de la CLECT :**

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le mardi 4 juillet 2023 afin de valider le réajustement de l'Attribution de compensation (AC) de l'ensemble des communes pour donner suite à la modification du prélèvement de la contribution SDIS (et pour régulariser 2 emprunts scolaires échus pour la commune de la Frasnois).

Le SDIS a revu le calcul de la participation en se basant, à compter de 2023, sur la population municipale. Le coût s'élève à 37,18 €/habitant. Le montant de l'AC de chaque commune est donc recalculé.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme », document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Des procédures de modification ont été conduites ensuite par la communauté de communes et le travail de mise en place d'un futur PLUi est engagé.

Au regard de la situation différentes dans lesquelles se trouvaient les communes avant le transfert, (RNU, ancien POS caduque, carte communale ou PLU), les charges afférentes à cette compétence n'ont pas été évaluées.

La CLECT a pris acte du transfert de la compétence sans transfert de charge.

Le Conseil Communautaire devra se prononcer sur les propositions de la CLECT.

Au préalable, le rapport et les documents annexés doivent faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée de l'ensemble des Conseils Municipaux dans les conditions fixées au 1<sup>er</sup> alinéa du II de l'article L5211-5 du CGCT : « cet accord doit être exprimé par plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population »

Ainsi, afin de soumettre cette question au Conseil Communautaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce rapport.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 4 juillet 2023**

### 2) **Adhésion au groupement d'achat d'énergie :**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2123-7,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Énergie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEN), ci-jointe en annexe,

**Considérant** que la commune de CHÂTELNEUF est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération 2092018 du CONSEIL MUNICIPAL du 28/09/2018.

**Considérant** que le groupement de commandes dont la commune de CHÂTELNEUF est actuellement membre est

constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de CHÂTELNEUF d'adhérer au groupement de commandes dont la

convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de

janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE à l'unanimité:**

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

- **D'autoriser** l'adhésion de la commune de CHÂTELNEUF en tant que membre au groupement de commandes

ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- **D'autoriser** le maire à signer la convention constitutive du groupement,

- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de CHATELNEUF et ce sans distinction de

procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

- **D'autoriser** le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget

nécessaires à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

- **D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du jura pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la commune de CHÂTELNEUF dans le cadre de la convention constitutive.

## **Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 21/09/2023 de la commune de CHÂTELNEUF**

### **ELECTRICITE**

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la commune de CHÂTELNEUF à intégrer au groupement de

commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat

d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Acheminement	Nom du site	Ville	CP	Adresse	Date d'entrée
06552532548030	SALLE DES ASSOCIATIONS	CHATELNEUF	39300	600 rue principale	01/01/202
06552677265860	MAIRIE	CHATELNEUF	39300	580 rue principale	01/01/202
06552243112441	EGLISE	CHATELNEUF	39300	83 rue principale	01/01/202
6552821983620	BAS GEVRY	CHATELNEUF	39300	10 chemin des charières	01/01/202
06552387830276	HAUT DU VILLAGE	CHATELNEUF	39300	600 rue principale	01/01/202



06596381958623	PUIS DU FIOGET	CHATELNEUF	39300	800 ROUTE DU FIOGET	01/01/2026
06596526676491	RESERVOIR	CHATELNEUF	39300	280 ROUTE DU FIOGET	01/01/2026
06552098394643	STATION DE POMPAGE	CHATELNEUF	39300	Route de la Dame	01/01/2026

### 3) Sécurisation de voirie :

Monsieur le Maire expose au CM qu'une demande d'ajustement de prix a été faite aux établissements SIGNAUX GIROD pour la rue du BUGENET, la rue ABEL GIRARDOT ainsi que le chemin des CHARRIERES et le marquage au sol, afin de sécuriser la circulation.

Pour ce projet, la mairie sollicite des subventions à savoir :

- 1) DETR 20 %
- 2) Amende de police

Devis SIGNAUX GIROD N° DEV218668-3 du 02/06/2023 : 4037.60 HT soit 4 845.12 TTC  
Devis SIGNAUX GIROD N° DEV223730-1 du 13/09/2023 : 973.07 HT soit 1 167.68 TTC

Total de l'opération : 5 050.67 HT soit 6 012.80 TTC

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le dépôt de ce dossier au titre de la DETR et des Amendes de Police à l'unanimité**
- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'avancement de ce projet.**

#### d) Questions diverses

- 1) Lecture courrier de Dominique RAGOT pour sa consommation d'eau :
  - Un contrôle a été fait, pas de fuites constatées.
- 2) Courrier d'Eliane BLONDEAU :
  - Madame Eliane BLONDEAU, sollicite le SIDEC pour le déplacement d'un poteau placé devant un terrain susceptible d'être en construction
- 3) Courrier de Marc VOJINOVITCH
  - Épave de voiture en dépôt devant sa maison sur le domaine public, contacter l'intéressé et le mettre en demeure.
- 4) SICTOM :
  - Pour donner suite au projet de recherche de broyage, proposition pour apportés le matériel et organiser les rencontres publiques. Définir le lieu de broyage sous condition d'une récupération prendre RDV

5) OPERATION BRIOCHE :

- Elle se déroulera du 09/10/2023 au 15/10/2023

6) DENEIGEMENT :

- Monsieur Dominique RAMBOZ propose son intervention au même tarif que l'année passée

7) PLUi :

- Identification géographique, paysagère et patrimoniale à remettre à Morgane BOURDENET. Contribution d'un groupe de travail pour cela.

8) SENATORIALES :

- Les délégués désignés au mois de juin ne peuvent pas représenter le maire et le remplacer sans absence justifiée (Maladie, travail)

9) Proposition de BATI PRO pour le secrétariat.

- Prochaine réunion : 19/10/2023

Séance levée à 20 h 50

Bruno RAGOT

Le Maire



